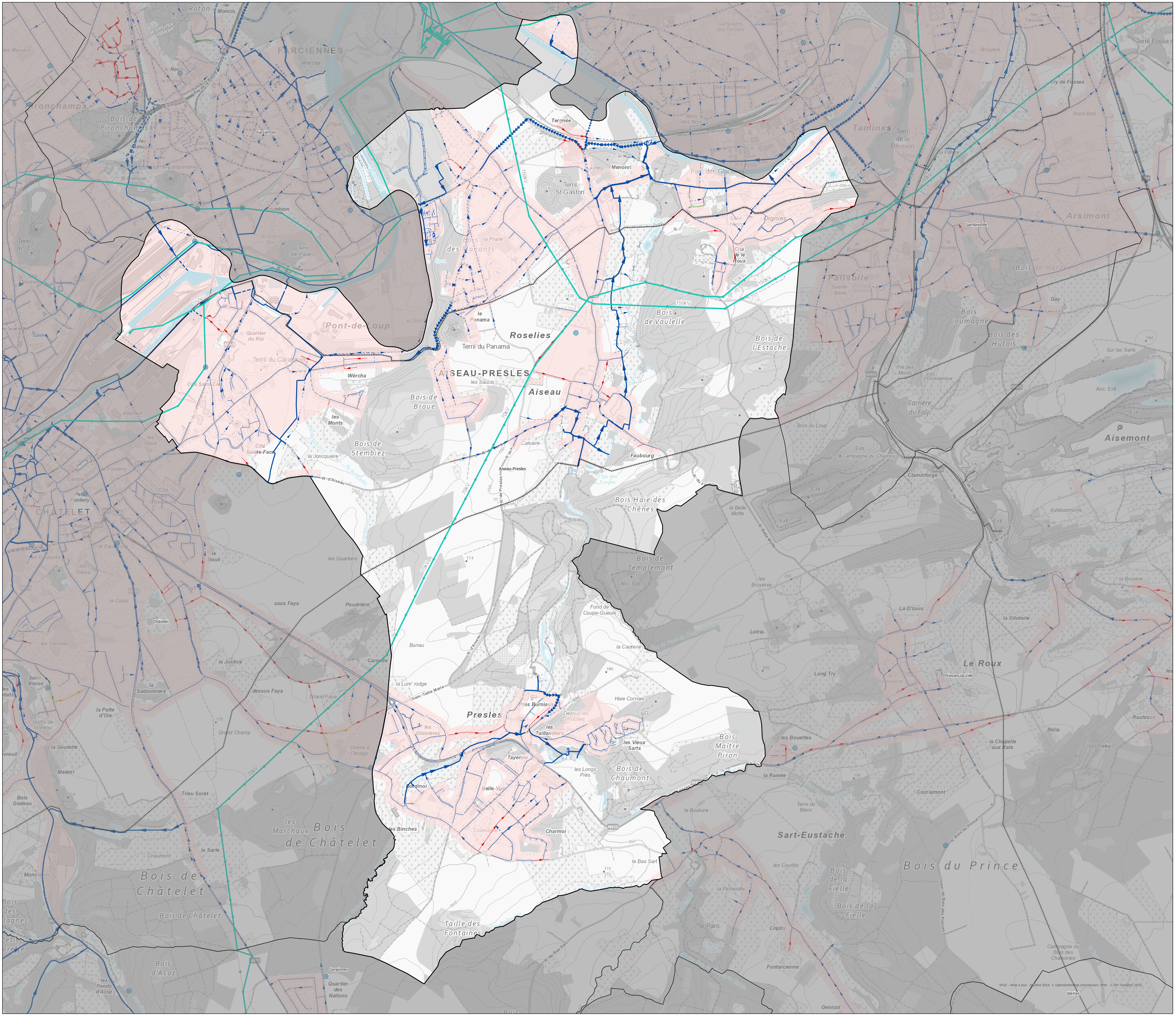


LÉGENDE

- Aiseau-Presles
- Autres communes
- Antenne
- Ligne à Haute Tension
- cable
- Canalisation existante

PASH

Stations d'épuration publiques

- Existant

Stations de pompage

- Existant
- A l'étude

Egouts

- Egout gravitaire - Existant (localisation vérifiée)
- Egout gravitaire - Existant (schématique, localisation à vérifier)
- Egout gravitaire - En construction
- Egout gravitaire - A l'étude
- Egout gravitaire - Existence à vérifier auprès de la commune
- Egout sous pression - Existant (localisation vérifiée)
- Egout sous pression - Existant (schématique, localisation à vérifier)

Collecteurs

- Existant (localisation vérifiée)
- Existant (schématique, localisation à vérifier)
- Collecteur sous-pression - Existant (localisation vérifiée)
- Collecteur sous-pression - Existant (schématique, localisation à vérifier)

Régime d'assainissement

- Collectif
- Autonome

Source des données : SPW 2025 - SPGE 2025 - OpenStreetMap 2025

Fond de plan : IGN 2025

1:10.000

Système de coordonnées: **Lambert belge 1972**
Projection: **Conique conforme**

0 100 200 400 600 800 m

Maître de l'ouvrage

AISEAU PRESLES

Rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 Yvoir – Tel : 082 610 310 – Mail : accueil@yvoir.be

Auteur de projet

DR(EA)²M

Place Communale, 28 - 6230 PONT-À-CELLES - Tél. : 071/84.02.99 – Mail : info@drea2m.be

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Phase 1 : Analyse contextuelle

Infrastructures techniques

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du ……………………. par ordonnance

Le Directeur général — Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du ……………
au ………………. par le Collège

Le Directeur général — Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du …………………. par ordonnance

Le Directeur général — Le Bourgmestre

Approuvé par arrêté ministériel du ………………

Le Ministre

Dessiné par	Index	Echelle	Carte n°
Romain Lechat		1:10.000	10
Approuvé par Alexandre Pierard		Date septembre 2025	Dossier n° U 23063